

SEANCE DU 5 AVRIL 2017

DÉCISION N° 2017 / 14 / GPMD / 3

**PROJET DE CREATION DE NOUVEAUX BASSINS PORTUAIRES « CAP 2020 »
PAR LE GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE (59)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment l'article L121-8,
- vu le courrier du Président du Directoire du Grand Port Maritime de Dunkerque du 28 octobre 2016 et le dossier annexé,
- vu la décision n°2016/37/GPMD/1 du 7 décembre 2016 décidant de l'organisation d'un débat public,
- vu sa décision n° 2017/3/GPMD/2 du 4 janvier 2017 désignant monsieur Jacques ARCHIMBAUD comme président de la commission particulière du débat public

sur proposition de Monsieur ARCHIMBAUD,

DÉCIDE :

Article unique :

Les personnes suivantes sont désignées membres de la commission particulière du débat public en charge de l'animation du débat public sur le projet de création de nouveaux bassins portuaires "Cap 2020" :

- Madame Marie-Claire Eustache
- Madame Isabelle Harel-Dutirou
- Monsieur Jérôme Laurent
- Monsieur Philippe Marland
- Monsieur Jim Scheers
- Madame Barbara Serrano
- Madame Dominique Simon

Le Président



Christian LEYRIT